

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 5
Titre :	Priorités futures pour le développement de l'aquaculture océanienne
Auteurs :	Robert Jimmy, Tim Pickering et Andrew Smith

Résumé/brève description/éléments clés :

Le Programme pêches côtières et aquaculture fournit une assistance et un appui techniques et administratifs aux membres en matière d'aquaculture. De nouveaux enjeux et les contraintes actuelles telles que la pandémie mondiale de COVID-19 modifient la manière dont l'appui technique est apporté aux membres. Cependant les capacités des membres se sont développées dans certains domaines tels que la définition de priorités nationales concernant les espèces présentant des caractéristiques propices à l'aquaculture ou encore le soutien des pouvoirs publics à l'amélioration des infrastructures. Les nouvelles technologies ouvrent des possibilités et permettent au secteur aquacole d'innover et de se diversifier. Il est de plus en plus nécessaire d'examiner les priorités de l'aquaculture afin de mieux se positionner dans un avenir proche, d'être plus résilients face aux impacts du changement climatique et de s'adapter au monde post-COVID.

Recommandations :

Étant donné les évolutions récentes dans l'aquaculture, les problématiques et les contraintes émergentes dans un monde en pleine évolution, et le fait qu'une assistance sera probablement nécessaire pour renforcer les capacités d'adaptation et tirer parti des possibilités et des tendances dans de nouveaux domaines, les membres sont invités à débattre et à :

- a. **approuver** les stratégies proposées dans le présent document afin que la CPS réponde aux priorités et aux besoins actuels et à très court terme du secteur aquacole alors que la région s'engage dans l'après-pandémie ;
- b. **déterminer** s'il est nécessaire d'élaborer une nouvelle stratégie régionale pour l'aquaculture susceptible de guider les aspirations des membres dans ce domaine et de les aider à les réaliser en s'appuyant sur les forces et l'expérience de la région ; et
- c. si les membres estiment que l'élaboration d'une nouvelle stratégie est nécessaire :
 - i. **approuver** le processus proposé visant à recenser et à hiérarchiser les besoins et les priorités de l'aquaculture dans la région à moyen et long terme (cinq à dix ans) dans un monde post-COVID ; et
 - ii. **suggérer** des domaines larges qui doivent figurer dans le mandat pour l'examen du secteur aquacole régional.

Priorités futures pour le développement de l'aquaculture océanique

Contexte

1. L'aquaculture contribue à la sécurité alimentaire et assure des revenus. L'élevage d'espèces de faible valeur pour assurer la sécurité alimentaire est de plus en plus privilégié en Océanie. Des espèces comme le tilapia (*Oreochromis niloticus*) et le chanidé (*Chanos chanos*) sont mises en avant pour contribuer à réduire le déficit vivrier attendu dans certains pays et territoires. Les élevages de perles, d'algues, de poissons d'ornement, de crevettes de mer et d'autres poissons sont florissants et il s'agit de cultures commerciales importantes qui contribuent de manière significative au développement des moyens de subsistance dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques.
2. Jusqu'à présent, les caractéristiques uniques de l'aquaculture dans les États et Territoires insulaires océaniques sont les suivantes :
 - a. petite production et faible valeur par rapport aux standards internationaux malgré une surface importante d'habitats de qualité. Cela s'explique en partie par la fragmentation et l'isolement géographiques, la taille réduite des marchés nationaux et l'éloignement par rapport aux marchés d'exportation des produits aquacoles de la ceinture du Pacifique ; et
 - b. peu d'espèces indigènes domestiquées malgré la richesse de la biodiversité dans la région. Or, il s'agit d'un long processus. Dans les pays océaniques, le succès du secteur aquacole commercial s'appuie plutôt sur l'introduction et les transferts de technologies d'espèces déjà domestiquées dans d'autres régions (crevettes d'eau de mer ou d'eau douce, poissons, algues, etc.) qui sont vendues dans le monde entier et pour lesquelles un marché existe déjà.
3. La pandémie mondiale de COVID-19 a perturbé les marchés et les chaînes d'approvisionnement dans presque tous les secteurs de production primaire des pays océaniques, y compris l'aquaculture. Les entreprises ont du mal à comprendre les nouvelles conditions du secteur. Les priorités et les besoins nationaux en matière de sécurité alimentaire ont également évolué.
4. C'est le bon moment pour faire le point sur la situation de l'aquaculture dans les États et Territoires insulaires océaniques et sur les orientations qu'elle doit adopter. Nous pouvons attendre que la situation revienne « à la normale » ou considérer que le monde modifié par la pandémie constitue la « nouvelle normalité ». Le monde entier change, et pas uniquement son climat. Quelles directions l'aquaculture doit-elle prendre pour rester résiliente et répondre aux attentes des populations océaniques ?

Accompagnement stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins

5. L'assistance technique apportée par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins aux membres de la CPS dans la région répond à l'objectif 3 du Plan d'activité de la Division « *Appuyer le développement durable de l'aquaculture* », les sous-objectifs étant les suivants :
 - renforcer les capacités régionales et nationales en matière d'action stratégique et de planification afin d'établir des priorités claires et de permettre au secteur aquacole de répondre aux besoins actuels et futurs. Il s'agit notamment d'aider les membres à élaborer et à mettre en œuvre un plan national de développement et de gestion de l'aquaculture, et à renforcer la législation nationale sur l'aquaculture ;

- assurer un appui technique et analytique à l'aquaculture afin de soutenir la production et la viabilité économique. Il s'agit notamment de pallier les insuffisances techniques et le manque de capacités afin de lever les contraintes en matière de gestion des apports en aliments, des semences et des géniteurs, de favoriser la participation du secteur privé et d'améliorer les évaluations socioéconomiques dans l'aquaculture ; et
- renforcer la gestion des risques liés à la biosécurité aquatique grâce à la mise en œuvre du Cadre régional pour la biosécurité aquatique.

Principales limites et contraintes de la région

6. Le principe central de l'appui et de l'assistance fournis par la CPS, résumés ci-dessus, est de travailler avec des produits aquacoles déjà en production dans les pays membres. Les interventions visent à améliorer les pratiques de production, à développer les compétences entrepreneuriales, et à favoriser des stratégies et une planification responsables afin que les productions aquacoles atteignent une autre échelle. Elles ciblent les problèmes rencontrés généralement par le secteur aquacole dans les États et Territoires insulaires océaniques, les principaux étant les suivants :
 - contraintes de transport. Les frais d'expédition extrêmement élevés en Océanie augmentent considérablement les coûts de production et d'exportation des produits aquacoles. Les services de transport internes limités réduisent les possibilités de cultiver des produits périssables dans des zones isolées, et le faible nombre de liaisons aériennes ne permet pas d'assurer la continuité de l'approvisionnement vers les marchés d'exportation. En raison des contraintes de transport, les espèces élevées pour l'exportation doivent présenter une forte valeur commerciale et un faible poids. Il est également possible d'exporter des produits non périssables (produits séchés tels que les algues) ou congelés (crevettes bleues) faciles à expédier ;
 - disponibilité des intrants aquacoles (aliments, semences, équipements). Il s'agit d'une contrainte majeure. Plusieurs pays océaniques s'approvisionnent en grande partie auprès d'écloseries commerciales et de fabricants d'aliments en Asie, et achètent leurs équipements à des prix élevés auprès de fournisseurs internationaux, car il n'existe pas de fournisseurs locaux ;
 - capacités limitées en matière de biosécurité aquatique pour la surveillance et la prise en charge des maladies aquatiques. Cet aspect est cependant en cours d'amélioration dans quelques pays océaniques ;
 - accès limité aux financements pour les investissements en faveur de l'aquaculture, ou aux services financiers tels que les assurances pour l'infrastructure ou la production, ou (dans les zones isolées) à tout type de services bancaires ;
 - débouchés limités sur le marché intérieur. À quelques exceptions près (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji, Vanuatu, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française), les marchés locaux pour les produits frais issus de l'aquaculture sont relativement réduits en Océanie. Ainsi, pour développer de manière importante le secteur aquacole tout en alimentant le commerce des produits de la mer et en réalisant des économies d'échelle, il faudra s'appuyer fortement sur les marchés d'exportation ;
 - faiblesse des cadres stratégiques et réglementaires pour l'aquaculture, et manque de clarté des processus concernant la propriété des terres et du domaine maritime pour les sites aquacoles. Les systèmes juridiques qui n'ont jamais tenu compte de l'aquaculture doivent être actualisés. Il faut étudier la possibilité d'acquérir de nouvelles technologies pour exploiter des sites en haute mer.

Problématiques et contraintes émergentes

7. Nos secteurs aquacoles doivent s'adapter aux changements climatiques prévus et parfois imminents. Plusieurs d'entre eux sont vulnérables à l'augmentation des températures (algues, perles, bénéitiers), à l'acidification des océans (tous les organismes formant une coquille ou des os), à l'élévation du niveau de la mer (mariculture en bassin sur les bandes côtières), et à l'intensification des cyclones (toutes les installations et infrastructures aquacoles).
8. Certaines activités bénéficieront du changement climatique, notamment l'aquaculture d'eau douce qui profitera de l'augmentation des précipitations attendue dans le Pacifique Sud-Ouest. Pour les formes d'aquacultures vulnérables telles que la mariculture, il est possible d'investir dans des stratégies visant à renforcer leur résilience aux conséquences du changement climatique. Certaines activités aquacoles peuvent même participer à la lutte contre le changement climatique. C'est par exemple le cas de l'élevage d'espèces piégeant du carbone (algues, mollusques bivalves). Ensemble, ces pratiques forment une aquaculture « climato-intelligente » qui mérite d'être étudiée en profondeur.
9. La pandémie mondiale de COVID-19 a perturbé les marchés et les chaînes d'approvisionnement du secteur aquacole. L'absence de touristes et la baisse de la demande pour des produits « de luxe » à l'exportation ont contraint de nombreuses entreprises aquacoles à prendre un « tournant COVID » en privilégiant le marché intérieur et en écourtant les chaînes d'approvisionnement. Certaines des plus grandes entreprises aquacoles de la région peinent à survivre. Les mesures prises pour lutter contre la pandémie, telles que les confinements, ont fait émerger des inquiétudes quant à la sécurité alimentaire, mais ont aussi ouvert des perspectives, par exemple en créant un regain d'intérêt pour la production alimentaire urbaine. Ces mesures ont également eu des conséquences considérables sur l'assistance technique fournie par la CPS à ses membres, à savoir : limitation des évaluations et des tests relatifs aux risques aquatiques, des formations en détachement, de l'assistance en matière de biosécurité aquatique sur l'exploitation, de l'aide directe apportée aux groupements de fermes aquacoles et aux entreprises, mais aussi difficultés à réaliser les évaluations de validation nécessaires pour les entreprises demandant des subventions de projets, limitation des recherches sur les exploitations concernant les aliments et les géniteurs, et difficultés pour améliorer la conception des éclosiers et des exploitations ainsi que les technologies en raison des restrictions de déplacement.

Quel avenir pour l'aquaculture dans les États et Territoires insulaires océaniques ?

10. Pour assurer la viabilité à long terme de l'aquaculture dans les États et Territoires insulaires océaniques, il faut continuer de se pencher sur les questions suivantes :
 - Biosécurité aquatique : les pays océaniques disposent de capacités très limitées pour dépister et prendre en charge les maladies aquatiques. Il est donc absolument nécessaire d'adopter des pratiques responsables pour veiller à la protection de la biodiversité ainsi que de la santé animale et humaine dans le Pacifique.
 - Politique et gouvernance : des orientations stratégiques claires doivent être élaborées au niveau national afin de garantir des progrès durables du secteur aquacoles et la clarté des démarches permettant de créer des entreprises aquacoles.
 - Partenariats public-privé : les rôles des parties prenantes publiques et privées dans l'aquaculture doivent être clairement définis. Il s'agit de déterminer quels acteurs contribuent directement au développement de l'aquaculture, d'une part, et qui est chargé de créer un environnement propice aux investissements privés (en tenant compte

du fait que, dans certains pays océaniques, le secteur privé est très peu développé) et de maintenir l'intérêt du public dans l'utilisation de ressources aquacoles, d'autre part.

- Approvisionnement en intrants (aliments, semences et géniteurs) : cela demeure une problématique clé pour l'aquaculture dans la région, notamment dans les zones côtières et intérieures isolées. Ainsi, les éclosiers de crevettes de Vanuatu et des Fidji achètent des post-larves auprès d'éclosiers commerciaux situés en Thaïlande et sont très touchés par les restrictions imposées aux transports en raison de la pandémie de COVID-19.
- Utilisation des capacités nationales : dans plusieurs États et territoires membres, recours à des consultants et à des fonctionnaires nationaux, ainsi qu'aux bureaux régionaux de la CPS en vue d'appuyer et de dispenser des formations dans les domaines où cette expertise est présente au niveau national. Grâce à cela, les restrictions de déplacement dues à la COVID-19 ont pu être contournées et la CPS a pu apporter une assistance dans des domaines tels que la formation aux compétences commerciales, la formation à l'encadrement et à la prise en compte des questions de genre, les études de marché, le mentorat sur l'exploitation et le soutien en matière de vulgarisation. D'autres méthodes telles que les consultations virtuelles sur des plateformes comme Zoom ou des formations grâce à des démonstrations vidéo ont été testées et utilisées pour aider les membres à développer leurs capacités.

Priorités immédiates pour l'aquaculture

11. Les consultations menées avec les membres en amont de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières 2021 (reportée à octobre 2021) ont fait apparaître des thèmes régionaux communs à partir des besoins énoncés au niveau national. La CPS peut répondre à ces besoins grâce aux propositions suivantes pour les priorités immédiates de l'aquaculture.

Propositions pour la biosécurité aquatique :

12. Les maladies des animaux aquatiques constituent une grave menace pour la pérennité et la productivité de l'aquaculture. Les risques liés à la propagation de maladies transfrontières ne sauraient être passés sous silence. Les capacités des pays océaniques en matière de dépistage et de prise en charge des maladies des organismes aquatiques sont très limitées. Pour le moment, aucun réseau de biosécurité aquatique officiel n'a été mis en place pour permettre le dépistage rapide de maladies ou pour gérer des épidémies, le cas échéant. À l'échelon national, le processus de centralisation nécessite de désigner et d'améliorer certaines infrastructures clés pour qu'elles assument ces missions. Principales mesures à envisager :
 - Recenser les membres disposant de capacités leur permettant de jouer le rôle de plateforme sous-régionale de biosécurité aquatique afin de renforcer les capacités en la matière à l'échelon sous-régional.
 - Construire/améliorer les infrastructures de biosécurité aquatique afin de soutenir les missions à l'échelon régional ou sous-régional et de renforcer les capacités en matière de biosécurité.

Propositions pour les intrants aquacoles :

13. Concernant les intrants aquacoles (semences, aliments, géniteurs), les stratégies collaboratives régionales permettent de réaliser des économies d'échelle en centralisant la gestion des géniteurs, la production des post-larves et la fabrication des aliments. À l'échelon national, le processus de centralisation nécessite de désigner et d'améliorer certaines infrastructures clés

pour qu'elles assument ces missions. Il s'agit notamment d'améliorer leurs capacités à participer aux activités de biosécurité. Principales mesures à envisager :

- Créer des centres de distribution (plateformes régionales ou sous-régionales) pour les géniteurs, les semences et les aliments dans les États et Territoires insulaires océaniques pour certaines espèces prioritaires afin de réaliser des économies d'échelle.
- Construire/améliorer les infrastructures aquacoles afin de soutenir les missions à l'échelon régional ou sous-régional et de renforcer les capacités en matière de biosécurité.
- Développer les capacités en matière de sélection des géniteurs, de préservation de la qualité génétique et de production d'alevins.

Priorités à long terme pour l'aquaculture

14. Dans les cinq à dix prochaines années, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS devra prêter attention à de nouveaux domaines de l'aquaculture susceptibles de changer la donne pour les États et Territoires insulaires océaniques. Les membres doivent donner leur opinion et indiquer leurs priorités quant à ces domaines en répondant aux questions suivantes :
 - Quelles possibilités nouvelles importantes peuvent s'ouvrir pour l'aquaculture dans les pays océaniques s'ils suivent et adoptent les méthodes et les technologies internationales, ou s'ils surmontent les obstacles qui réduisent pour l'instant la production de certaines formes d'aquaculture (par exemple, de coquillages comestibles) à des niveaux insignifiants ? Les nouvelles technologies peuvent donner accès à de nouveaux milieux pour l'aquaculture, notamment des sites en haute mer, ce qui pourrait réduire les problèmes liés à l'environnement, au domaine maritime ou aux utilisations multiples du littoral. Il est possible de conclure de nouveaux partenariats pour diversifier l'aquaculture dans les États et Territoires insulaires océaniques et pour y apporter des innovations.
 - Quels produits et pratiques aquacoles peuvent être considérés comme « climato-intelligente » ? Quelles sont les priorités pour adopter ou adapter une aquaculture résiliente au changement climatique, voire susceptible d'en bénéficier, ou dans laquelle des investissements contribueraient à la lutte contre le changement climatique ?
 - À quoi doit ressembler l'aquaculture des États et Territoires insulaires océaniques dans un monde post-COVID-19 ? Quelles sont les nouvelles priorités pour l'aquaculture, en matière de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance ?

Proposition de priorités à long terme :

15. Examiner les besoins du secteur aquacole dans la région à moyen et long terme (cinq à dix ans) afin d'actualiser et, si nécessaire, de redéfinir les priorités et les orientations de l'aide apportée par le Programme pêches côtières et aquaculture aux membres.
16. Le processus et le calendrier suivants sont proposés pour l'examen des besoins et des priorités de l'aquaculture dans les États et Territoires insulaires océaniques : effectuer l'examen cette année (2021) et inscrire une discussion sur les résultats préliminaires à l'ordre du jour de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières d'octobre. Les résultats seront finalisés et présentés lors de la Conférence des directeurs des pêches l'année prochaine (2022) pour examen.

Recommandations :

17. Étant donné les évolutions récentes dans l'aquaculture, les problématiques et les contraintes émergentes dans un monde en pleine évolution, et le fait qu'une assistance sera probablement nécessaire pour renforcer les capacités d'adaptation et tirer parti des possibilités et des tendances dans de nouveaux domaines, les membres sont invités à débattre et à :
 - a. **approuver** les stratégies proposées dans le présent document afin que la CPS réponde aux priorités et aux besoins actuels et à très court terme du secteur aquacole alors que la région s'engage dans l'après-pandémie ;
 - b. **déterminer** s'il est nécessaire d'élaborer une nouvelle stratégie régionale pour l'aquaculture susceptible de guider les aspirations des membres dans ce domaine et de les aider à les réaliser en s'appuyant sur les forces et l'expérience de la région ; et
 - c. si les membres estiment que l'élaboration d'une nouvelle stratégie est nécessaire :
 - i. **approuver** le processus proposé visant à recenser et à hiérarchiser les besoins et les priorités de l'aquaculture dans la région à moyen et long terme (cinq à dix ans) dans un monde post-COVID ; et
 - ii. **suggérer** des domaines larges qui doivent figurer dans le mandat pour l'examen du secteur aquacole régional.